

[Prise en charge du Rapport de Performance au niveau d'e-budget2](#) [2]



Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Organique relative à la loi de Finances, et afin de permettre aux départements ministériels et institutions d'élaborer leurs Rapports de Performance au titre de l'exercice 2018, un module dédié à cet effet a été développé au niveau du système e-budget 2 et mis en ligne à la disposition des utilisateurs.

Aussi, un manuel d'utilisation ayant pour objectif d'explicitier la méthode de prise en charge des différentes parties du Rapport de Performance et de présenter les différentes fonctionnalités offertes par le module dédié est mis à la disposition des utilisateurs.

Document à consulter:

- [Manuel d'utilisation pour la prise en charge du RdP 2018 au niveau du système e-budget2](#) [3]

Royaume du Maroc



Source URL: <http://lof.finances.gov.ma/fr/actualites/prise-en-charge-du-rapport-de-performance-au-niveau-de-budget2>

Liens

[1] <http://lof.finances.gov.ma/fr/javascript%3A%3B>

[2] <http://lof.finances.gov.ma/fr/actualites/prise-en-charge-du-rapport-de-performance-au-niveau-de-budget2>

[3] http://lof.finances.gov.ma/sites/default/files/guide_rdp_0.pdf